

FNE 83

(Affiliée à F.N.E. - PACA)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
VAR

Siège Social : 1571, Chemin de Terrimas
83260 LA CRAU

Adresse mail : info@fne83.fr

Site web : <https://www.fne83.fr>



Compte rendu de l'assemblée générale 2026

Accueil des participants à cette assemblée 2026

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui sont avec nous ce matin.

Nous relevons quelques absences liées aux 4 jours non travaillés pour beaucoup de Français.

Comme chaque année nous allons vous présenter nos activités, mais surtout nous voulons profiter de ce moment privilégié pour dialoguer avec vous. Nous vous donnerons la parole afin que vous puissiez vous exprimer, nous dire quelles sont vos activités les plus significatives, vos difficultés, vos questions et les domaines dans lesquels nous pourrions vous aider.

Nous aurons le plaisir de vous présenter 2 associations qui ont souhaité rejoindre FNE83.

1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2025 (Consultable sur le site de FNE83 : [ICI](#))

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des associations adhérentes pour avis et approbation, le 11 juillet 2025. Les remarques proposées en retour ont été intégrées, et le CR a ainsi été transmis en préfecture pour la mise à jour de notre dossier d'agrément.

En conséquence il ne requiert pas une nouvelle démarche de validation lors de cette présente assemblée, mais toute remarque reste possible.

2- Rapport moral, présenté par le président Henri BONHOMME.

L'activité globale de l'association demeure constante, mais les sollicitations sont toujours plus nombreuses.

Quelques exemples des plus fréquemment rencontrés :

- Chaque fois que cela est possible le soutien à nos associations adhérentes, sous les aspects essentiellement juridiques et administratifs.
- La communication, l'information, réalisées au sein de la fédération FNE 83, et à l'extérieur en relation avec ses activités en faveur de l'environnement. Les supports : site Web, Facebook, Le Hérisson Varois et les mails, le relais des communications de FNE-PACA ou de FNE national.
- Les différentes commissions, comités de pilotages, d'ordre préfectoral ou intercommunal, ou administratif (Natura 2 000) On en dénombre **55**. Nous y reviendrons plus tard.
- Les groupes de travail initiés en général par FNE-PACA.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les acteurs de FNE-PACA pour leur compétence et leur amabilité.

Mais on peut aussi mentionner un groupe typiquement FNE83, qui travaille avec beaucoup de motivation sur la préservation du **Tombolo** de Gien en déperdition.

- Projet de mesure de la pollution de l'air, subventionné en partie par l'État, en collaboration avec ATMOSUD et FNE-PACA, géré par les associations ACTENERGIES et MART de La Seyne-sur-Mer et de Toulon. Cette action s'intègre au suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous y reviendrons en détail ci-dessous.
- La surveillance et la poursuite de potentielles infractions, anomalies ou dérives, liées à des actes toujours de plus en plus nombreux, provoquant une atteinte à l'environnement, la biodiversité, le droit de l'urbanisme ou le droit administratif. Actions souvent conduites en collaboration avec FNE-PACA.

Commentaires liés à quelques activités spécifiques de l'année qui vient de s'écouler, et qui méritent d'être développés, discutés :

- **L'accompagnement de quelques dossiers en justice importants.**

Dans la quarantaine de dossiers encore actifs, ressortent quelques cas remarquables pour des raisons diverses. On peut en citer quelques-uns :

- Une plainte contre un stockage de déchets du BTP à Cogolin, déposés en 2020, qui arrivera à l'audience en septembre 2026, alors qu'il s'agit d'un cas simple. **Délai d'instruction : 6 ans.**
- Un dossier ouvert en 2022, composé de multiples actions au TA, au TJ, auprès du Préfet, pour dépôts et traitement de déchets du BTP à La Cadière d'Azur, sans autorisation, en terre agricole. (Bonni Fay et Mascaro). **Dépense en frais de justice de la part de l'association locale : 16 855 €**
- Le Yotel à Cogolin : projet de logements sur un terrain de 13 ha. Première action contre la vente du terrain au promoteur en **2017**. Dossier conclu par un rejet de la demande d'annulation du permis de construire par le CE **9 ans plus tard** et des milliers d'Euros investis par les associations requérantes.
- Les Flots Bleus à Cavalaire, un bâtiment concernant un restaurant reconstruit sur la DPM (la plage) de façon illégale. Un permis de construire pour réhabilitation délivré en octobre 2017, non respecté, bâtiment démoli et reconstruit illégalement. **En 2026 soit 9 ans plus tard**, beaucoup d'énergie et d'argent investit, le dossier est toujours en instruction au TJ de Draguignan.

Nous constatons qu'il est souvent très difficile et coûteux de conduire un conflit en justice. Nous devons tous être conscient de ce fait. Il convient d'être très attentif quant au choix de l'avocat qui défendra nos intérêts.

- **Les nombreuses sollicitations pour toutes sortes d'assistances depuis diverses sources :** champs photovoltaïques, antennes relais, cours d'eau pollués, dépôts de déchets, stations d'épuration défaillante, programmes de constructions en zones sensibles, destruction d'espèces protégées, défrichements illégaux, etc. FNE étant de plus en plus connue, des associations, des collectifs, ou de simples citoyens nous sollicitent en pensant pouvoir trouver un organisme en mesure de se saisir de leurs difficultés, et d'en apporter la solution tel que le ferait un cabinet d'avocats. Il convient de rappeler que nos moyens humains sont limités et ne nous permettent pas de satisfaire à toutes les demandes.

Afin de proposer une aide plus efficace aux personnes qui nous sollicitent, la fonction référant juridique devrait être renforcée. Les volontaires sont attendus.

- **Notre participation à de nombreuses commissions**, tel qu'évoqué précédemment, nécessiterait que plus de personnes s'investissent afin de soulager certains d'entre nous beaucoup trop chargés. C'est un appel à des volontaires que nous lançons aujourd'hui. Se référer au tableau des commissions qui sera

communiqué en parallèle à ce compte rendu. Il est important que nous soyons représentés dans un maximum de commissions.

- **Nous devons aussi renforcer notre communication.** C'est l'affaire de tous, chacun d'entre nous dispose de sujets intéressants qui peuvent faire l'objet de communications. Le Hérisson Varois est un excellent support pour des articles courts, la page Facebook est un aussi un très bon support, mais sous-exploité, nous avons également la capacité de diffuser des chroniques plus longues par mail en utilisant si nécessaire l'outil eTarget. Alors ne nous privons pas de communiquer sur des sujets intéressants. **Nous recherchons d'ailleurs un responsable communication pour piloter ce travail au sein du CA. Les volontaires sont attendus.**
- **Les conclusions de justice quelquefois provisoires et incertaines**, du fait de possibilités d'appel, et d'insolvabilité des prévenus. Quelques très lourds dossiers juridiques conduits avec FNE-PACA.
 - Dossier Bonifay ECORECEPT. Déchets du BTP jugement du TJ de Draguignan du 17 mars 2026 : condamnation à 100 000 € d'amende et 10 000 € pour chacune des associations. Jugement considéré clément. Il y a eu appel de notre part et également du parquet.
 - Dossier du Castellet, décharge illégale de matériaux du BTP (150 000 t.) : Condamnation du principal prévenu Marcel Herrero : 80 000 € + 1500 € Remise en état des lieux avec astreinte.
Les associations parties civiles :
ARCADE (La Cadière) solidairement 1400 €
FNE-PACA et FNE 83, solidairement, chacune 1800 €
Les prévenus feront probablement appel, La remise en état des lieux avec astreinte est une condamnation très contraignante.
 - Dossier Jean-Paul Goy du Beausset, condamnation au profit de FNE-PACA et de FNE 83 le 6/09/2016, 3800 € à chaque association. À ce jour aucune somme reçue, mais 1000 € de frais d'huissier versé. Insolvabilité de JP Goy !

Nous constatons là encore, la complexité de suivre certains dossiers importants.

- **La campagne électorale municipale et notre implication.**

Bien que notre vocation ne soit pas de nous impliquer dans la politique électorale de nos communes, notre proximité avec les élus dans les définitions des projets qui affectent l'environnement, l'urbanisme, la qualité de vie : SCoT, PLU, aménagement du territoire, permis de construire, souvent nous amène à apporter notre contribution, notre avis dans le débat électoral.

Nous sommes quelquefois confrontés à des dialogues constructifs, mais aussi à des échanges rudes, voire violents. Nous devons les assumer en restant vigilants dans nos prises de position qui doivent toujours respecter nos interlocuteurs.

3- Rapports d'activité par les vice-présidents :

3-1 Rapports d'activité par Michel PIERRE pour l'ouest Var.

3.1.1 SF, projet de Déploiement de Stations FNE83 dans le Var (dit projet SF)

Ce projet, subventionné par la [DREAL](#) et la [RÉGION SUD PACA](#), est géré par [convention d'entraide associative](#) avec l'association ACTENERGIES, membre de FNE83.

Le projet SF se terminait contractuellement, le 26 octobre 2025. Cependant le rapport ne fut envoyé par ACTENERGIES que le 29 décembre 2025 si bien que le dernier versement de 6000 € de la subvention (sur 12000 €) par la Région n'a pu être réalisé en 2026.

Les rapports de suivi de ce projet ont été transmis par courriels aux financeurs que sont la DREAL et la REGION SUD PACA avec copies à ATMOSUD. Tous les rapports peuvent être consultés sur le site de actenergies.fr

EN CONCLUSION DU PROJET DE DÉPLOIEMENT DES CAPTEURS DANS LE VAR :

Ce projet étant subventionné, l'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le compte rendu du projet qui s'est déroulé en 2024-2025.

Les résultats du projet sont tangibles, reconnus par ATMOSUD. Ainsi ACTENERGIES a développé pour FNE83 des programmes publics

- pour consulter les mesures de ATMOSUD en région PACA :

<https://www.actenergies.fr/index.php/pollutions>

- pour consulter sur une carte les mesures de ATMOSUD dans le Var et celles de capteurs citoyens :

https://www.actenergies.fr/aetec/compare_stations_v4.php

Ce programme est similaire à celui de ATMOSUD pour la Région : <https://openairmap.fr>

Ce programme permet AUSSI de comparer le même polluant entre plusieurs sites.

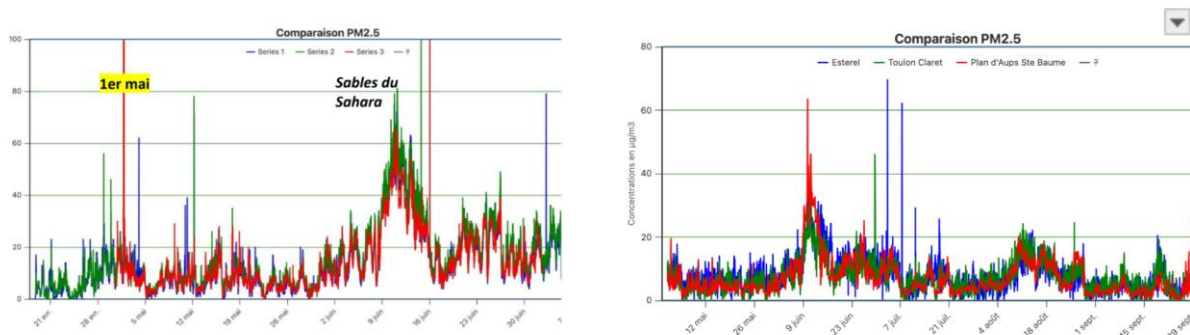
FNE83 a montré que les pollutions au dioxyde d'azote sont locales alors que celles aux microparticules sont globales : les émissions locales enrichissent un nuage de microparticules

Les microparticules constituent un même nuage global enrichi par les émissions locales.

Les émissions locales se distinguent par des pics de microparticules qui perdurent tandis que les pics de dioxyde d'azote s'estompent rapidement dès que l'on s'éloigne des sources.

Nos observations, grâce à la comparaison des courbes des capteurs disséminés autour de la rade de Toulon et dans le Var, sont surprenantes. Elles identifient un même nuage sur le Var 👍 :

Heureusement les microparticules sont balayées par les vents (dispersion) ou abattues par la pluie (dépôt au sol).



Le bois et le brûlage de déchets sont plus polluants que le fuel.

Difficile à dire quand l'état subventionne le bois local en remplacement du fuel importé. Il faudrait surtout en finir avec les chaudières au bois (à Gardanne ou Sylvania à Brignoles) et avec les émissions des bombes en Ukraine et au Moyen-Orient.

L'hiver est bien plus polluant que l'été avec les chauffages à combustibles et les bateaux fumants stationnant à quais sans être connectés.

COMPTE DE RÉSULTATS FNE83 DU PROJET SF EN 2025

- Les produits s'élèvent à 7380 euros
- Les charges sont de 9890 euros.

Le compte d'exploitation du projet présente, en 2025, un résultat déficitaire de 2510 euros.

BILAN FINANCIER DU PROJET SF 2024-2025

Le solde du projet SF est positif de 1278 € à fin 2025 mais il reste une troisième facture de ACTENERGIES de décembre 2025 de 5067 €. Le bilan final est un déficit de 3789 € (5067-1278) :

A L'ACTIF du projet SF		AU PASSIF du projet SF	
Produits 2024	8589	Charges 2024	4801
Produits 2025	7380	Charges 2025	9890
Déficit prévisionnel	3789	Provision facture n° 2025-3	5067
	19758		19758

Le montant des subventions reçues par FNE83 en 2024 et 2025 pour le projet « SF de déploiement des capteurs dans le Var » de 12000 € représente 61 % du total des produits.

Le solde du compte SF de FNE83 est de fait négatif de 3789 euros.

A noter

Suite aux projets, **nous disposons de matériels** gérés par ACTENERGIES, qui peuvent être prêtés aux associations membres, dont un vidéo-projecteur, une sono, un ozonomètre de laboratoire, UVmètre, un sonomètre, des compteurs de particules, des cellules de mesures de gaz polluants..

Aujourd'hui, six stations connectées 4G, sont opérationnelles pour suivre la qualité de l'air.

Les dons à FNE83 pour le projet AIR se poursuivent à l'adresse

<https://www.helloasso.com/associations/fne-83/formulaires/5>

Vote : L'assemblée générale, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, donne quitus au rapport final du projet de déploiement de microcapteurs dans le Var.

3.1.2 PPA83

FNE83 participe au suivi du **plan de protection** de l'atmosphère de l'ouest Var.

Les microparticules PM2,5 sont les plus dommageables pour la santé.

Nous participerons à la préparation du prochain PPA83 en vue de la nouvelle norme 2030 passant de 25 à 10 microgrammes par an.

Notons que le Préfet du Var a interdit les brûlages sauf dérogation de professionnels après déclaration par l'[arrêté préfectoral n°DDTM-SPP-PSIGALE-2025-01](#) entré en vigueur le 2 novembre 2025 même pour les obligations légales de débroussaillage (OLD) dans les zones urbanisées sur le territoire du Plan de protection de l'atmosphère (PPA).

3.1.3 Recours en annulation de la DUP-BHNS

Le dossier décrit un projet qui ne réduit pas la circulation automobile et ne contribue pas à réduire les émissions de GES et de polluants.

Finalement, FNE83 ne participe pas au recours déposé fin février 2026 contre la déclaration d'utilité publique du Bus à Haut Niveau de Service de la Métropole TPM.

Cinq associations sont requérantes (dont trois* affiliées à FNE83) : le CTTC*, collectif tramway et transports en commun avec Toulon Avenir, TVD* Toulon Var Déplacements, ACTEnergies* et la FNAUT, fédération nationale des usagers des transports.

3.14 Déchets ménagers

Le centre de tri [à La Farlède](#) destiné à recevoir 35 000 tonnes de déchets recyclables par an pour les 44 communes est attendu pour 2026.

Le traitement des biodéchets se limite à du compostage qui ne suffit pas.

Un centre de stockage est en projet à AUPS dans le Haut Var où la population se mobilise contre ce projet XXL mené par PAPREC. Lire le Hérisson Varois.

3.1.5 Déchetterie du Pradet

Le recours contre une construction en zone inondable a malheureusement échoué suite à un dépassement de délai. Il reste cependant une procédure en cours d'instruction, au Tribunal administratif contre le PLU.

3.1.6 Parcs photovoltaïques

En région PACA, la réalisation de parcs photovoltaïques en zones boisées fait flores à Camps La Source, à Vins-sur-Caramy et Cabasse..etc..

3.1.7 - Tombolo de Giens

En sommeil durant la période des élections municipales, le collectif est invité à conclure par une charte et des propositions.

3.1.8 Projet de Naval Group à La Londe.

L'objectif n'est pas de bloquer totalement le projet de reconstruction d'un centre de production d'équipements militaires de haute technologie, mais de limiter son emprise sur des espaces naturels qui doivent être protégés.

Nous mesurons la complexité de ce dossier dans lequel nous nous confrontons au préfet, à la commune et à Naval Groupe.

Pour comprendre cette difficulté nous vous indiquons les premiers recours entrepris :

Le 21 janvier 2026, Les amis des Bormettes et FNE 83 ont déposé un recours concernant un arrêté préfectoral qui portait autorisation du projet de reconquête du site des Bormettes.

Les 8 et 23 avril 2026, Les amis des Bormettes et FNE 83 ont déposé un référé suspension concernant un arrêté préfectoral qui portait autorisation du projet de reconquête du site des Bormettes.

Le 14 avril 2026, Les amis des Bormettes et FNE 83 ont déposé un recours contre un permis d'aménager signé le 13 février 2026 par la commune de La Londe.

Le 28 avril 2026, Les amis des Bormettes et FNE 83 ont déposé un recours contre un permis de construire signé le 27 février 2026 par la commune de La Londe.

Le 30 avril 2026, le TA a produit une ordonnance qui rejette un référé suspension déposé par Les amis des Bormettes et FNE 83, concernant un arrêté préfectoral qui portait autorisation du projet de reconquête du site des Bormettes.

Et nous n'hésiterons pas à dire qu'il ne s'agit que d'un début.

Dans ce contexte les amis des Bormettes nous sollicitent pour les aider :

<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-des-bormettes/formulaires/3>

3.1.9 Site militaire Seveso à St Mandrier

Recours contentieux pour l'annulation du PPRT, Plan de prévention des risques technologiques, du site d'hydrocarbures de la Marine nationale au Lazaret à Saint-Mandrier qui plus est en site boisé, proche des habitations.. Ce plan est en deçà des nouvelles préconisations préfectorales contre les incendies.

3.1.10 Contamination de la Baie du Lazaret par un virus

La pollution par un norovirus provient de débordements ou d'émissions d'eaux sanitaires dans la mer. Comme par hasard le réseau d'eaux sanitaires du Parc Braudel à la Seyne est en réfection.

3.1.11 Inondations

Suite aux pluies du 21 septembre 2025, les assureurs commencent à résilier les contrats après un sinistre. Ce sujet, conjugué au recul du trait de côte (submersion) constaté par le débordement de la mer sur les quais de La Seyne sur Mer et Toulon, sera de plus en plus d'actualité. Il faudrait être plus présent aux PAPI, programmes d'actions de prévention des inondations.

3.1.12 PLU de Bandol

Attaqué car porteur de nombreuses anomalies et entre autres une incohérence majeure au sujet de la capacité d'accueil de la commune et du taux de développement prévu par le SCoT.

3.1.13 PLU de La Crau – Délibération MTPM n°25/12/340 adoptée le 18-12-2025

Le nouveau document d'urbanisme comporte d'importantes incohérences et lacunes. Il ne respecte pas plusieurs articles des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Un recours contentieux a été déposé le 16-02-2026.

3.1.14 Permis de Construire valant Division Parcelaire de La Badine à Hyères

Lors de notre dernier CA du 7 février 2026 nous avons mentionné :

Contesté par l'association Changer d'Ere et FNE83. Suite au Jugement avant dire droit (JADD) du 10.10.2025, la commune a dû présenter ledit permis de construire à la commission départementale de la nature et de la protection des sites (CDNPS). M. Franceschi y siège au nom de FNE Var.

La CDNPS s'est réunie le 18 décembre 2025. Les porteurs du projet n'ont pas annoncé qu'ils avaient déposé le 13.12.2025 un appel devant le Conseil d'Etat du JADD du 10.10.2025.

L'avis de la CDNPS du 18.12.2025 est favorable avec 14 recommandations.

Après le 07.02.26 : les parties ont déposé de nouvelles écritures avant que le TA ordonne la clôture de l'instruction le 17.04.2026. L'audience est programmée le 29.05.2026.

3.1.15 Accès au littoral à Carqueiranne

Il s'agit d'un dossier que nous évoquons depuis quelques temps, réflexion interrompue durant la campagne électorale, puisque la municipalité devrait être le décideur.

L'association locale, Carqueiranne Environnement nous dit : *nous avons rendez-vous sur le site le 6 juin avec Serge Monier du MART : il est clair que c'est un escalier très dangereux, qui s'est encore beaucoup détérioré cet hiver avec les tempêtes, et qui vraisemblablement dépend de la copropriété voisine et non de la mairie. Nous débattons de tout ça sur place.*

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une affaire de la plus grande importance, si avec la municipalité il peut être fait le nécessaire pour sécuriser et rouvrir cette descente, ce sera un point appréciable pour certains locaux.

3-2 Rapports d'activité par Henri BONHOMME pour le centre Var

3.2.1 Projet du YOTEL à Cogolin

Pour mémoire, dossier en chantier depuis 2016, concernant la préservation d'un territoire remarquable de 13 ha, magnifiquement arboré, destiné à recevoir 1 000 logements, puis 600, aujourd'hui 300. Au fil des procédures l'emprise immobilière s'est contrainte.

L'association Sauvons le Yotel, accompagné par FNE83, depuis 10 ans a intenté tous les recours possibles afin d'empêcher l'urbanisation de ce territoire d'exception : PLU, permis de construire, et l'ultime décision de la justice administrative de cette série de procédures, celle produite par le Conseil d'Etat le 7 mai 2026, vient de nous être communiquée. Notre pourvoi demandant l'annulation du permis de construire signé par le maire de Cogolin le 1er septembre 2023, qui concerne la construction de 300 logements, est rejeté. La sanction est double puisque les deux associations sont condamnées à verser 1 500 € au promoteur.

Nous étions là au bout de nos possibilités d'action. Il nous reste un espoir qui est entre les mains du gérant du village de vacances existant, qui lui aussi lutte avec détermination afin de préserver son fonds de commerce, et d'écarter la possibilité que le permis de construire contesté soit mis en œuvre. Cet espoir est mince car le bail qui régit l'occupation du site est fragile, peut-être pas conforme aux bonnes règles.

3.2.2 Dossiers Cavalairiens en justice.

Ils sont au nombre de **5 (cinq)** : PLU, permis de construire du Cœur de Ville, de l'hôtel Villa Provençale, de l'hôtel Alpazur, du restaurant Les Flots Bleus.

Nous pourrions aussi mentionner le dossier de rénovation du port, mais là, les associations du réseau FNE ne sont pas requérantes. C'est une affaire ANTICOR et nouvelle municipalité contre ancienne municipalité.

Toutes ces actions en justice administrative et pénale, qui se déroulent depuis 2017, sont liées à une gestion discutable d'un maire écarté lors des dernières élections municipales.

La nouvelle municipalité consciente des anomalies, voire des irrégularités tolérées ou mises en œuvre par l'équipe municipale précédente travaille en cohérence avec le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, à la correction des dossiers critiques évoqués ci-dessus. Si toutes les conséquences indésirables ne seront pas écartées, elles seront pour le moins atténuées.

Pour information le maire sortant est attendu en audience à Draguignan, pour le dossier du port les 19 et 20 mai 2026. Affaire portée par ANTICOR mais pas par le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire.

Or réunion : il a été requis par le procureur à l'encontre de l'ancien maire :

- 18 mois d'emprisonnement avec sursis
- 10 000 euros d'amende
- Une inéligibilité pour cinq ans, avec exécution provisoire, (immédiate)

Le délibéré sera rendu le 22 juillet.

3.2.3 Dissolution de l'association de Gassin, La Sentinelle

Petite commune du Golfe de Saint-Tropez, Gassin compte 2 700 habitants. Son association locale adhérente à FNE83, a vu son activité comme son nombre d'adhérents décroître au fil des années. En parallèle, les nécessités d'intervenir de la part de l'association devenaient rares.

Cette situation a conduit son conseil d'administration à prendre la décision de dissoudre l'association, en faisant don de sa trésorerie (64 886,64 €) à FNE 83.

Nous remercions chaleureusement les membres du CA de la Sentinelle, en nous engageant à utiliser cet argent avec pertinence, dans la défense de notre environnement.

3.2.4 Dans le Golfe de Saint-Tropez.

Si quelques communes ont changé de maire, en dehors de Cogolin et de Cavalaire, on ne note pas de situations remarquables.

3-3 Rapports d'activité par Patrick LAFFITTE pour l'est Var

3.3.1 Cabanisation

Interventions suite au signalement de déballe entre le chemin rural de la Grande Carraire et Carraire de la Gaudine à Fréjus.

Afin de lutter contre le phénomène, le Maire a émis un arrêté interruptif de travaux.

3.3.2 Mise en place du GT de suivi pour Fontante.

Suite au rejet du projet Suez par le Préfet du Var, nous avons décidé de créer un groupe de surveillance de ce qu'il adviendra du site. Une réunion a eu lieu le 11 décembre au "vol à voile" à Fayence pour rencontrer Philippe ELIE qui vient de quitter la Présidence de Comité de Liaison pour la Protection du Massif de l'Estérel et du Lac de Saint-Cassien.

Nous resterons vigilants sur l'avenir du site par un échange d'informations et des réunions si nécessaires.

3.3.3 CC Pays de Fayence.

- Mise en place de la Redevance Incitative pour le traitement des déchets : ce n'est pas gagné !
- SMIAGE : CLE SAGE de la SIAGNE (collaboration avec FNE 06)-Nuisances et pollution : Plateforme de compostage exploitée par la SAUR à Tourrettes. En collaboration avec FNE 04 et FNE PACA
- Nouveau Règlement Particulier de Police sur le lac de St Cassien
- Participation à l'élaboration du SCoT du Pays de Fayence avec le réseau urbanisme FNE PACA
- SMA : Travaux préparatoires SAGE ARGENS et Comité rivière de la Nartuby
- SMIAGE : Participation à Natura 2000 Gorges de la Siagne (FNE PACA - FNE 06)
- AEP Pays de Fayence. Contrôle présence de gaz organique « CVM » (chlorure de vinyle monomère) dans les canalisations en PVC du réseau public.

Points consultatifs :

- Déchets en Pays de Fayence : Tri et redevance incitative. (Voir assos ABI et Compos'tri)
- nuisances des vols d'hélicoptères (et de nuit) autour de l'aérodrome de Tourrettes. (Impuissance !)
- Visites espaces : projets d'EnR photovoltaïques en CCPays de Fayence.

Pour Info :

Biodiversité : participation au lancement de l' ABC (Atlas de Biodiversité Communale) de la commune de Montauroux CCPF (CEN et LPO)

3.3.4 Parc photovoltaïque d'Aups.

Un important projet de centre de traitement des déchets vient d'être rejeté par la commune, mais un parc photovoltaïque prévu sur 18,7 ha plus 16 ha de débroussaillage est supporté par la commune. Nous sommes en zone naturelle forestière assez riche. L'avis de la Mission Régionale Autorité environnementale MRAe met en évidence de nombreuses lacunes dans la préparation du projet. Dominique FICHTEN de l'association SERVA (Sauvegarde Environnement Respect de la Vie à Artignosc) suit ce dossier.

3.3.5 PLU de Saint Raphaël

Révision générale en cours, Il a été approuvé le 16 décembre 2025

De 2021 à 2023 la commune a consommé plus d'espaces naturels que le quota prévu jusqu'en 2031 par la loi Climat et résilience.

<https://www.ville-saintraphael.fr/utile/urbanisme/plu>

3.3-6. Le Scot Estérel a été arrêté lors du conseil communautaire du 1er décembre 2025.

https://www.ville-saintraphael.fr/fileadmin/SCOT_2023/Notice_explicative_et_evaluation_environnementale.pdf

3.3.7. Atlas de la biodiversité communale (ABC) de Montauroux

A obtenu l'aval de l'OFB et devrait être financé à 80 % le maximum possible.

<https://www.montauroux.fr/atlas-de-la-biodiversite-communale-abc/>

3.3.8.SAGE de l'Argens et de la Siagne

Nous avons participé aux réunions de préparation et ateliers sur la stratégie et les réductions de vulnérabilités proposées par le Syndicat Mixte de l'Argens et le SMIAGE sur la CLE de la Siagne.

3.3.9.CLE de la Siagne

Nous avons notifié notre mécontentement concernant la CLE de la Siagne, suite à un simulacre de démocratie, d'insuffisance de vision stratégique. Mécontentement concrétisé par une abstention pour la Stratégie proposée et par l'envoi à tous les participants des revendications du mouvement FNE.

NB : signalement dans les deux estuaires de l'espèce invasive crabe bleu 'Callinectes Sapidus' donc à consommer sans modération !

3.3.10 Proposition de création d'un groupe « Biodiversité »

L'idée est retenue, mais devant les difficultés de pilotage le groupe de travail se rallie à celui de FNE PACA

3.3.11 Sentinelles de la Nature

Nouvelle campagne au feu "automne 2025 du 10 octobre au 10 novembre / cartographie des brûlages illégaux de déchets verts.

L'objectif est simple et concret : recenser un maximum de brûlages sauvages grâce à la plateforme collaborative

Sentinelles de la nature (site et application mobile).

👉 Chaque signalement compte. En additionnant nos forces et celles des citoyens (nes), nous pourrons :

- documenter le phénomène avec des données tangibles,
- interpeller les collectivités pour construire des solutions adaptées à chaque territoire,
- sensibiliser largement aux alternatives écologiques comme le compostage, le broyage ou le paillage.

3.3.12 PNR MET

<https://actons.fr/pnr-met/>

Nous avons participé le 26 septembre au Cannet des Maures à une réunion de pré configuration du Parc Naturel Régional Maures Estérel Tanneron organisé par la Région en vue de la création d'une Charte. D'autres réunions ont eu lieu depuis, interrompues temporairement par les élections, puis reprises en 2026.

3.3.13 PLU de Montauroux à contester

Des déclassements d'EBC, en infraction avec le code de l'urbanisme, ont généré une réaction lors de l'enquête publique en cours, de la part d'un collectif de citoyens. FNE83 a été sollicité pour participer à ce débat, voire à une collaboration pour déposer un recours gracieux contre ce PLU, et si nécessaire un recours contentieux.

Nous constatons que notre soutien s'adresse à un collectif qui a un temps utilisé notre logo et le nom de FNE83, sans notre accord, sans que nous en soyons informés, sur des pages Facebook. Sans difficulté nous avons obtenu l'effacement de nos références.

Suite aux contestations le maire a annulé le projet de déclassement.

3.3.14 Promenade des bains de Saint-Raphaël et Fréjus :

<https://esterelcotedazur-agglo.fr/la-promenade-des-bains-menu/le-projet-de-la-promenade-des-bains/>

La promenade des bains est un projet de l'agglomération Estérel-Côte d'Azur (ECAA) pour réaménager la voirie et ses abords du front de mer de Saint-Raphaël et Fréjus. Projet annoncé à 70 M€, susceptible de 100 M€. La partie Saint-Raphaël est très avancée. Celle de Fréjus est en chantier. Un point bloquant est la place de la République.

3.3.15 Comité de Défense Fréjus-plage.

L'association poursuit son combat concernant 3 dossiers : Base Nature, parking enterré du bord de mer place de la République, parking réalisé de façon illégale.

FNE 83 a pris connaissance lors des derniers CA de deux des projets majeurs à fort impact environnemental à Fréjus : la Base nature en passe de marchandisation et la place de la République en risque d'être sacrifiée par un parking de 7 niveaux sous la mer à 100 m de celle-ci : deux projets dédiés par la commune et l'Agglo à l'augmentation de l'attractivité touristique, alors qu'une note du Préfet de Région de 2025 appelle à la réguler et la réduire.

Les recours juridiques précités (deux au TA, un en appel de jugement du TJ) résultent depuis 2017 de l'opposition du comité de Fréjus plage à des projets portant fortement atteinte à l'environnement, à commencer par la modification du PLU de la Base nature dès 2016 pour l'urbaniser.

Ceci a valu au comité des mesures de rétorsion jusqu'à de multiples tentatives de réquisition de ses locaux, et qui vont en s'accroissant suite aux résultats des élections municipales.

Le comité souhaite donc que FNE 83 acte cette situation et détermine quelle forme de solidarité pourrait éventuellement intervenir.

4-Rapport financier arrêté au 31/12/2025, présenté par le trésorier, Charles INGBERG.

RECETTES	38 850,58
Cotisations des Associations	3 955,00
Dons à FNE 83 (de particuliers ou d'adhérents)	2 712,66
Vir de FNE PACA (Convention Démocratie Env.2024-2025)	1 000,00
Vir DRFIP PACA (solde subvention-contrôle pollution de l'air)	1 800,00
Vir FNE PACA pour Capt'air	5 250,00
Vir pour PEM (pour financement frais de justice)	1 564,65
Vir pour AIR (via helloasso)	330,00
Vir pour ARCADE (pour financement frais de justice)	5 750,00
Vir pour CAMPS LA SOURCE (financement frais de justice)	50,00
TVD remboursement de facture	446,00
Versements suite à décisions de justice	15 212,31
Intérêts livret A	779,96
CHARGES	20 903,92
Frais de tenue de compte CE	85,86
Frais Président	0
Cotisation à FNE PACA	185,00
Frais AG et CA	47,12
Remboursement frais à M. PIERRE (compensé par don)	518,58
Versements à PEM	1 338,32
Vers. à FNE Capt'air citoyen année 2 frais de coordination	800,00
Décaissement de FNE83 au profit de PEM	672,33
Versements à ARCADE (suite à dons helloasso)	6 540,00
Versements à ACTENERGIES (convention des projets AIR)	9 055,00
Versements à CAMPS LA SOURCE (suite à dons helloasso)	207,54
Frais Avocat et Huissier	967,59
Divers	486,58
RESULTAT COMPTABLE	17 946,66

TRESORERIE AU 31/12/2025	58 132,42
Compte bancaire CE	2439,30
Livret A CE	55 693,12

Pour mémoire **TRESORERIE AU 31/12/2024 : 41 865,76**

5- Approbation des rapports ci-dessus et quitus.

Le rapport moral du président, le rapport moral de chaque vice-président et les comptes sont adoptés à l'unanimité des présents ou représentés.

6- Modification des statuts de FNE83 :

Afin de satisfaire à certaines contraintes, générées par la dissolution de notre association adhérente, **La Sentinelle**, de Gassin, et de permettre à certains de ses membres dirigeants de rejoindre le Conseil d'Administration de FNE83, nous vous proposons de modifier l'article 6 de nos statuts, tel que montré en annexe, au bas de ce document.

Les statuts actuellement en vigueur sont accessibles sur le site de FNE83 : [ICI](#)

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

7- Renouvellement du Conseil d'Administration :

Les statuts prévoient un nombre d'administrateurs compris entre 12 et 30.

Actuellement l'effectif total est de 24 (7 administratrices et 17 administrateurs)

Administratrice et Administrateurs composant le tiers sortant à l'AG :

AG 2023	Association d'appartenance
Monique BARNIER-ESCARTEFIGUE	APE SAINT MANDRIER
Nathalie CAUNE	BANDOL LITTORAL
Pierre-Dominique CLEMENT	ADPLS SAINTE MAXIME
Alain GRANGEON,	SAUVONS LE YOTEL
Dominique ROGOWICZ	ADBLE LE LAVANDOU
Michel PIERRE	ACTES ENERGIE
Alain GRAPINET	TDVN 83
Jean-Jacques GIORGI	TDVN 83
Marc MARIJON	TDVN 83

Les sortants sont invités à faire savoir auprès du Bureau s'ils se représentent. Ils peuvent cependant annoncer leur candidature lors de l'Assemblée générale elle-même.

Madame Monique BARNIER-ESCARTEFIGUE ne se représente pour des raisons d'ordre personnel.

Appel est fait aux candidatures afin de renforcer le Conseil d'administration et de pourvoir les postes. Les nouveaux candidats doivent manifester leur candidature auprès du Bureau. Ils peuvent le faire également jusqu'à l'Assemblée générale.

Quatre anciens adhérents de l'association « La Sentinelle », elle-même adhérente à FNE83 avant sa dissolution de celle-ci déclarent leur candidature au titre du collège « ancienne association adhérente à FNE Var et dissoute

Chantal SIMONI
Françoise OLLIVIER
Cédric FAWER
Johan HESSELT VAN DINTER

Ils sont élus à l'unanimité des associations représentées à l'assemblée générale.

La composition du conseil d'administration par des personnes élues pour la première fois ou réélues est annoncée à l'assemblée.

Collège des associations adhérentes :

Noms Prénoms des sortants ou nouveaux candidats 2026	Élu(e) pour la première fois	Réélu(e)	Association d'appartenance
Nathalie CAUNE		X	BANDOL LITTORAL
Pierre-Dominique CLEMENT		X	ADPLS SAINTE MAXIME
Alain GRANGEON,		X	SAUVONS LE YOTEL
Dominique ROGOWICZ		X	ADBLE LE LAVANDOU
Michel PIERRE		X	ACTES ENERGIE
Alain GRAPINET		X	TDVN 83
Jean-Jacques GIORGI		X	TDVN 83
Marc MARIJON		X	TDVN 83

Collège de l'ancienne association adhérente à FNE Var et dissoute :

Noms Prénoms des nouveaux candidats 2026	Élu(e) pour la première fois	Ancienne Association d'appartenance et dissoute
Chantal SIMONI	X	LA SENTINELLE
Françoise OLLIVIER	X	LA SENTINELLE
Cédric FAWER	X	LA SENTINELLE
Johan HESSELT VAN DINTER	X	LA SENTINELLE

Les administrateurs ou administratrices élus ou réélus lors des AG 2024 et 2025 poursuivant leur mandat à l'issue de l'AG sont :

AG 2024	Association d'appartenance
Philippe CHESNEAU	ACTES ENERGIE
Michel DANIEL	ALMCV LA CRAU
Charles INGBERG	ADPLS SAINTE MAXIME
Beatrice MARCHAND	AEC Le Beausset
Reynold IGNACE	CIL Quartier des Rougières

AG 2025	Association d'appartenance
Martine LAFONTAINE	ADBLE LE LAVANDOU
Henri BONHOMME	CSBC CAVALAIRE
Dominique CALMET	APE SAINT MANDRIER
Patrick LAFFITTE	TDVN83 FREJUS
Yvanna CRAVERO	ABI BAGNOLS EN FORET
Bruno COIFFIER	APE SAINT MANDRIER
André TREDE	MART
Armand NOVI	APNE PONTEVES
Jacques BLANC	ASSCV LA CROIX VALMER

8- Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2026 :

Bien que les frais de fonctionnement de l'association soient maîtrisés, il est nécessaire de maintenir notre capacité financière et, par-là, notre capacité d'action, le Conseil propose à l'assemblée de maintenir un tarif modéré des cotisations pour 2026. Il est proposé de ne pas modifier le barème. L'assemblée générale peut décider d'augmenter les taux selon l'effectif de l'association affiliée à la fédération FNE Var.

Proposition du Barème de la cotisation années 2026

Situation	Rappel montant 2025	Taux 2026 proposé
Association de 2 à 29 adhérents	55,00 Euros	55,00 Euros
Association de 30 à 49 adhérents	80,00 Euros	80,00 Euros
Association de 50 à 69 adhérents	110,00 Euros	110,00 Euros
Association de 70 à 99 adhérents	135,00 Euros	135,00 Euros
Association de 100 à 149 adhérents	160,00 Euros	160,00 Euros
Association de 150 à 199 adhérents	185,00 Euros	185,00 Euros
Association dépassant 200 adhérents	210,00 Euros	210,00 Euros
Adhésion individuelle	30,00 Euros	30,00 Euros

Le montant proposé des cotisations pour 2026 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

9- Associations candidates à leur adhésion à FNE83 :

- L'association ASPE, Association Sillannaise pour La Protection de l'Environnement, située à Sillans la Cascade.
- L'Association de Défense de la Violette des Maures située aux Mayons.

Les responsables de ces associations ont été invités à présenter leur mode de fonctionnement ainsi que leurs principales activités.

L'Association Sillannaise pour La Protection de l'Environnement n'ayant pu être représentée, seule l'Association de Défense de la Violette des Maures située aux Mayons a pu nous présenter son activité, ses motivations à rejoindre FNE83, (cf informations précédemment portées à notre connaissance).

Le CA qui suivra cette assemblée délibérera sur l'intégration à FNE83 de ces 2 associations, qui de fait est déjà acquise suite à consultation électronique.

10- Questions diverses.

10.1. Adhésion de FNE 83 à l'association GRAINE PACA

Créé en 1991, le GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur est une association loi 1901.

L'association a pour objet la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La mise en réseau des acteurs EEDD est un des piliers fondateurs de l'association, transversale à l'ensemble de ces actions.

Le GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur rassemble l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il est ouvert à toute personne et à toute structure intéressée par l'EEDD : associations, institutions, collectivités territoriales, établissements scolaires, centres de loisirs, professionnels de l'environnement, enseignants, animateurs, éducateurs, entreprises, etc.

L'association dispose de plusieurs agréments : Protection de l'environnement et Jeunesse & éducation populaire.

10.2 Statuts des associations.

L'objet de nos statuts est souvent imparfait, ce qui peut présenter des inconvénients dans le cas où des actions en justice sont nécessaires. La première cible des parties adverses est l'intérêt à agir. Celui-ci peut être contesté si les statuts ne précisent pas clairement les possibilités d'ester en justice dans les différents domaines d'actions courantes et dans un territoire bien déterminé. Voir statuts de FNE83 sur notre site. [ICI](#)

À l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration renouvelé se réunira pour élire le Bureau parmi ses membres.

À son ordre du jour, également : validation des adhésions des 2 associations candidates à FNE 83, et sujets divers

Prochaine AG : afin d'éviter les interférences avec les AG ou CA de certaines associations adhérentes nous vous proposons de fixer dès maintenant, la prochaine AG au samedi **22 mai 2027**

Nous remercions les participants pour leur attention et leur collaboration.

ANNEXE STATUTS

France Nature Environnement fédération dans le Var FNE 83

(Affiliée à F.N.E. - PACA)

Proposition de modification des statuts, à adopter en Assemblée Générale Ordinaire

à Grimaud le samedi 16 mai 2026

Seul l'article 6 des statuts est concerné, et les modifications proposées sont en rouge ci-dessous.

Article 6 – Le conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend de 12 à 33 membres dont la répartition se décompose comme suit :

- **12 à 30 membres, tous élus en assemblée générale pour trois ans, parmi les représentants d'associations affiliées.**
- **1 à 4 membres, tous élus en assemblée générale pour trois ans, parmi les personnes physiques provenant d'une association adhérente à FNE Var, ayant volontairement demandé sa dissolution, et dont les membres deviennent adhérents individuels de FNE Var.**

Chaque année, l'assemblée générale renouvelle le tiers de ses membres. Lors des premiers renouvellements, les sortants, dont le mandat est, de ce fait, plus court, sont désignés par tirage au sort. Les sortants sont rééligibles. Ceux qui sans motif et sans être représentés, auront été absents à trois séances consécutives du conseil d'administration, pourront être considérés comme démissionnaires et remplacés par l'assemblée générale.

En cas d'empêchement, un membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre de voter en son nom. Aucun membre ne peut cependant disposer, outre sa propre voix, de plus de deux mandats. Il peut aussi donner mandat, pour une seule séance, à un suppléant qu'il désigne parmi les membres des associations affiliées à FNE 83, **ou personne physique élue administrateur (trice).**